

Le passeport vaccinal : des préoccupations majeures pour la population itinérante

Québec – La restriction d'accès à certains lieux aura un effet négatif sur le quotidien d'un bon nombre de personnes qui sont en situation d'itinérance.

Ne pas avoir de passeport ce n'est pas être irresponsable ou déraisonnable

Plusieurs personnes en situation d'itinérance ont reçu leurs deux doses de vaccins. Ceci dit l'instabilité de leur situation et la fracture numérique rendent difficile l'utilisation d'un passeport vaccinal. Plusieurs d'entre elles n'ont pas de téléphone cellulaire et il peut être bien difficile pour elles de conserver des papiers officiels tels que la preuve de vaccination. Bref, l'incapacité de présenter un passeport vaccinal ne signifie pas qu'une personne est non vaccinée.

Le non essentiel de la norme vs l'essentiel des oubliés

Pour les personnes en situation d'itinérance, les lieux jugés non essentiels peuvent être de première nécessité. Selon Boromir Vallée Dore Coordonnateur du RSIQ :

« Un restaurant, un café, le hall d'un centre d'achat, un vestiaire de gymnase ou une bibliothèque sont des lieux de répit, de chaleur, d'accès à la nourriture, à des toilettes, une possibilité d'entretenir une hygiène corporelle ou de dormir en sécurité. »

Restreindre ou complexifier l'accès à ces lieux sous prétexte de la non-possession d'un passeport vaccinal aura un effet direct sur la santé et la sécurité des personnes en situation d'itinérance. De plus, nous n'avons toujours aucune certitude que dans le futur, tout le continuum de support du milieu communautaire sera considéré comme essentiel et donc exempté.

Il est clairement inscrit dans la Politique nationale de lutte à l'itinérance qu'il faut "Accroître la capacité des personnes à faire des choix en matière de santé pour améliorer leurs conditions de vie", cela en améliorant l'accès à une information claire et simple à travers des efforts ciblés de sensibilisation. Tenter de forcer par des mesures coercitives les personnes en situation d'itinérance d'adopter des comportements qui n'ont pas un lien direct avec leur survie immédiate, ce sera toujours contre-productif et ne fera qu'augmenter leur résistance envers l'assistance des institutions de soins de santé et de services sociaux.

Le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec a été créé en 1998 et consiste en un regroupement de quinze concertations régionales de lutte à l'itinérance et d'une douzaine de membres associés, totalisant plus de 300 organismes à travers le Québec qui visent entre autres à améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être.